

FORMALITES ET DEMARCHES

1- Auprès des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Vous pouvez également bénéficier de la prestation CPF « Confirmer son Projet de Formation » auprès des conseillers du Pôle Emploi.

2- Auprès de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Formation du Centre de Formation des métiers afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable Pédagogique.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire, votre inscription à l'examen , de vous commander une tenue professionnelle...



CONTACTS

Prise de rendez-vous au :

Standard du centre de formation des Métiers :
04.95.23.53.14

Contacts:

Référent Formation : **04.95.23.93.94**
Bernard TORRE btorre@cfm-ajaccio.org

PLAN D'ACCES



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD
CENTRE DE FORMATION DES METIERS

Chemin de la Sposata
Quartier Bacciochi BP 40958
20 700 AJACCIO CEDEX 9

Téléphone : 04.95.23.53.00 - Télécopie : 04.95.23.53.23
Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



Centre de Formation des
Métiers de la Corse du Sud

CACES R389
Catégories 1-3-5



**Formations financées dans
le cadre des Actions
de Formations Conventionnées
par le Pôle Emploi de la Région Corse**

OBJECTIFS

Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation validée par l'obtention de CACES .

Cette action permet au stagiaire, d'acquérir des compétences dans le secteur du magasinage en dépôt, de la logistique et de la gestion de stocks.

Le stagiaire participera à la fonction logistique de l'entreprise en assurant la réception, le stockage, la préparation, le déchargement et distribution des marchandises. Il aura également une activité de gestion des stocks et participera également à l'expédition, emballage, étiquetage et au chargement des marchandises.

BENEFICIAIRES

- **Demandeurs d'emploi** inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP sans qualification professionnelle ou ayant un projet de reconversion

CARACTERISTIQUES

Lieu de Formation: Ajaccio

Niveau d'entrée: Niveau , V (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Niveau V

Durée totale: 77h dont centre: 77h

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 8

Période de Formation: décembre 2017

(dates à définir)

MODULES

La formation **R389 Catégorie 1-3-5** se décompose de 3 grands modules :

- **CACES R389 Catégorie 1** : transpalettes à conducteur porté et préparateur de commande au sol (levée inférieure 1 m)
- **CACES R389 Catégorie 3** : Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 60000 kg
- **CACES R389 Catégorie 5** : chariots élévateurs à mat rétractable et complément de formation pour les chariots bi et tri directionnels à prise latérale

- Conduire en sécurité un chariot automoteur de manutention à conducteur porté
- Décharger -Réceptionner
- Dégrouper et / ou grouper—Entreposer
- Préparer physiquement une commande
- Expédier/ charger / participer à la mise à disposition

Module G : passage en cours de formation de l'examen donnant accès aux Certificats d'Aptitudes à la Conduite en Sécurité—CACES Recommandation R389 Catégories1-3-5-

Evaluation: 28 heures

FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.
Les frais pédagogiques sont assurés par le Pôle Emploi

STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**.

Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de du Pôle Emploi, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:

2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération RFPE publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par le Pôle Emploi via la RFPE, qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation